

États généraux de la bioéthique, mode d'emploi (journal La Croix)

Les états généraux de la bioéthique, lancés le jeudi 18 janvier 2018, visent à cerner les attentes des Français, dans l'optique d'une révision de la législation prévue en fin d'année.

Quel est le but de ces états généraux ?

Il s'agit de « recueillir de la façon la plus objective possible l'ensemble des avis de la société » sur une série de grands thèmes de bioéthique. Cette vaste consultation, qui démarre le jeudi 18 janvier, constitue la première séquence de la révision de la loi de bioéthique de 2011, qui avait autorisé, entre autres, la vitrification (congélation ultra-rapide) des ovocytes et l'ouverture, sous conditions, de recherches sur l'embryon. C'est ce même texte qui, pour tenir compte des évolutions de la science et des opinions des Français, prévoit une révision de la loi tous les sept ans, après organisation d'un débat public.

Qui les organise ?

Les états généraux sont pilotés par le Comité consultatif national d'éthique, qui avait été créé en 1983 par le président de la République François Mitterrand, à la suite des Assises de la recherche. Institution indépendante, le CCNE a pour mission, indique la loi, de « donner des avis sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé ».

Présidé actuellement par le professeur Jean-François Delfraissy, ce comité chargé de nourrir la pensée des pouvoirs publics et de la société en général réunit 39 membres issus de domaines comme la médecine, la philosophie, les religions ou encore le droit.

Quels seront les thèmes abordés ?

Le CCNE a retenu, pour ces états généraux, un titre sous forme de question : « Quel monde voulons-nous pour demain ? ». Au-delà, afin de lancer le débat public, il a élaboré une liste, non exhaustive, de thèmes qui relèvent de deux axes, décrypte-t-il : d'une part, des questions éthiques soulevées par les évolutions de la recherche scientifique et technologique ; d'autre part, « des domaines où les opinions de la société ont pu évoluer et qui questionnent de façon directe la société que l'on souhaite pour demain ».

Dans la première catégorie, il sera question de reproduction, de développement embryonnaire, de cellules-souches ; de génétique et de génomique ; de dons et de transplantations d'organes ; de données de santé ; d'intelligence artificielle et de robotisation ; de neurosciences ; et enfin, de santé et d'environnement.

S'agissant des thèmes issus de demandes sociétales, les états généraux aborderont notamment la procréation (PMA, GPA, etc.), ainsi que la fin de vie, avec entre autres, la question d'une éventuelle « légalisation de l'assistance au suicide, lorsque l'estimation du pronostic vital est inférieure à six mois ».

Tous ces thèmes feront l'objet de fiches explicatives sur le site www.etatsgenerauxdelabioethique.fr, dont la mise en ligne est prévue fin janvier.

Qui peut participer au débat ?

Le site permettra à tout un chacun de s'informer et d'exprimer son opinion sur les sujets abordés.

De même, une bonne soixantaine de débats citoyens, ouverts au public, se tiendront un peu partout en France, à l'initiative des Espaces éthiques régionaux, au cours de ce premier trimestre 2018. De même, des rencontres spécifiques seront organisées à destination des lycéens et des étudiants de plusieurs disciplines.

Parallèlement à cette consultation des citoyens, les membres du CCNE organiseront plus d'une centaine d'auditions pour recueillir l'avis d'associations, de groupes d'intérêt, de sociétés savantes et d'organisations professionnelles.

Le comité s'appuiera, enfin, sur l'expertise des comités éthiques des principaux instituts de recherche et des académies, ou encore de structures comme l'Agence de biomédecine.

Ces différentes contributions viendront alimenter au fur et à mesure le site des états généraux. Durant ces démarches, un « comité citoyen » formé d'un échantillon de personnes représentatif de la population française, sera chargé d'émettre un avis critique sur l'avancée des consultations et la méthode employée.

Quel est le calendrier ?

Les débats citoyens sont prévus de janvier à début mai.

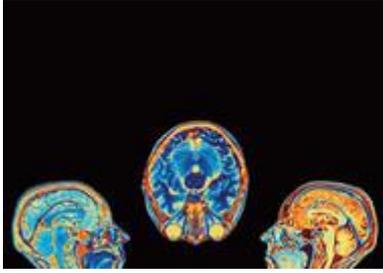
Parallèlement, le comité citoyen sera installé en février, puis se réunira quatre ou cinq week-ends avant la fin mai, date à laquelle il rendra son avis.

Les auditions menées par le CCNE, elles, s'échelonneront entre février et fin avril.

Le CCNE présentera son rapport de synthèse en juin, avant un événement de clôture des états généraux prévu en juillet.

Dans le courant de l'été, le comité remettra un avis sur « les priorités qui pourraient figurer dans la loi, à la lumière de toutes les contributions qu'il aura réunies ».

La révision de la loi de bioéthique, elle, pourrait intervenir à la fin de l'année.



[limiter le recours à l'imagerie médicale ?](#)

En progression continuelle, l'imagerie cérébrale permet de voir toujours plus profondément à l'intérieur du cerveau. Mais cet examen nécessite souvent une interprétation délicate, notamment en psychiatrie et en justice.